

INVENTAIRE DU SAC DE LINGE REMIS A LA PERSONNE DÉTENUE

Nom et prénom du déposant				Signature:		Date			
	Nombre maxi	Nombre remis	Nombre refusé	Interdit	/	Nombre maxi	Nombre remis	Nombre refusé	Interdit
Tee-shirt, maillot de corps, débardeur (1)	7			Voir (2)	Ceinture (petite boucle non rivetée)	1			cuir, grosse boucle métallique
Slip, caleçon	7				Gant de toilette	2			
Chaussettes, collants, sous-vêtements féminins (3)	7				Torchon & serviettes de table	2			
Pantalon, jeans, bas de survêtement	3				Mouchoirs (tissu)	3			
Short, pantacourt, bermuda	3				Paire de gants en laine non doublée-selon les saisons	1			cuir, gants de musculation
Veste, blouson, manteau, coupe-vent (sans capuche) Échange parlor selon les saisons ou l'état d'usure	1				Chaussures (baskets ou de ville) ou claquettes ou chaussons (4 paires de chaussures maximum en cellule) Tous les 3 mois	1			à structure métallique, pointues, à talons (petits talons autorisés pour les femmes, max 3 cm)
Chemise	3				CD, DVD, jeux vidéo (originaux)	2			
Pull-over, sweat-shirts, gilet, haut de survêtement	3				Livres & ouvrages	2			
Bonnet ou casquette	1				Revue	5			
Pyjama	1				Peignoir sans capuche	1			
Jupe*, robe* (*MAF)	2				Serviette de toilette, maxi 155 cm	2			BLANC
Sous vêtements féminin (MAF)	7				Petits jeux de société (dans leur emballage d'origine)				

(1) Les Djellabas sont comprises dans cette catégorie.

(2) Vêtements dont les inscriptions sont, par nature provante ou outrancière, de nature à porter atteinte au bon ordre ou la sécurité de l'établissement, vêtements pouvant provoquer une confusion avec l'uniforme pénitentiaire ou tout autre uniforme ainsi que les tenues à imprimé <<camouflage>> ou les vêtements pouvant servir à masquer une identité (cagoule, capuche), vêtements en cuir, renforcés ou matelassés qui protégeraient suffisamment pour franchir des dispositifs de sécurité et faciliter ainsi une évasion

(3) Les coffrets DVD sont soumis à autorisations de la Direction, saisie par courrier de la famille. En cas d'accord, l'entrée de CD/DVD sera suspendue pour un nombre de semaines équivalent au nombre de CD contenus dans le coffret. EX: un coffret de 10 cd, à raison de 2 cd autorisés par semaine, il ne sera plus possible de faire entrer des cd pendant 5 semaines.

Sont également interdits : draps, écharpes, taie-d'oreillers, couverture, tapis, rideaux, briquets, bijoux, photos d'identité plantes, aliments, animaux, valeurs pécuniaires (argent), téléphone, radios, TV, clé USB, logiciel informatique, médicaments, substances illicites, armes, couteaux.

Autorisés après contrôle des agents: (Non autorisé en période sanitaire COVID)

Les documents relatifs à la vie familiale, documents administratifs, scolaire, professionnel ou sanitaire, photos de famille, les dessins et petits objets confectionnés par les enfants, jeux de société, agendas, matériels de correspondance, calculatrices.

Soumis à autorisation préalable de la direction: Tout objet ne rentrant pas dans la liste définie par l'arrêté du 27 octobre 2011, conformément à la note d'information à l'attention des familles et visiteurs d'une personne détenue.

Attention : 1 sac de linge par semaine (de type cabas, voir photos à l'accueil des familles)

Le nom et le numéro d'écrou de la personne détenue doivent figurés sur le sac / Étiquettes autocollantes à disposition

Nom et prénom de la personne détenue : _____

N° d'écrou _____

Signature du détenu : _____